

BESTÅ



BESTÅ, FRAMSTÅ et INREDA ont subi une batterie de tests garantissant leur conformité à nos normes rigoureuses de qualité et de durabilité ainsi qu'aux exigences les plus strictes en matière d'usage domestique. C'est pourquoi nous pouvons offrir une garantie de 10 ans couvrant les défauts de matériau et vices de fabrication constatés sur le système BESTÅ, le système FRAMSTÅ et quelques éléments de la série INREDA. Les modalités de cette garantie sont décrites dans la présente brochure.





Pendant combien de temps la garantie est-elle valable?

La garantie couvrant le système BESTÅ, le système FRAMSTÅ et les éléments de la série INREDA est de 10 ans à compter de la date d'achat et/ou de livraison. Le ticket de caisse original est requis comme preuve d'achat. Cette garantie est valable uniquement en cas d'usage domestique. Cette garantie est à l'avantage de l'acheteur initial du produit. Elle n'est pas transmissible.

Que couvre cette garantie?

Cette garantie couvre les défauts de matériau et vices de fabrication du système BESTÅ (tous les éléments), du système FRAMSTÅ (tous les éléments) et des éléments suivants de la série INREDA: tiroir, tiroir sans façade 60x40 cm, 60x49 cm et 60x7x40 cm, tiroir à ouverture complète 60x40 cm et 60x49 cm, structure coulissante, tablette supplémentaire 26x16 cm, 56x16 cm et 56x36 cm.

Quels produits ne sont pas couverts par la garantie?

Cette garantie ne couvre pas les éléments suivants: tous les articles INREDA qui ne figurent pas sous le titre "Que couvre cette garantie?".

Que fait IKEA en cas de problème?

IKEA examine si la défectuosité est couverte par la garantie. IKEA, par le biais de ses propres services ou d'un partenaire autorisé, procède alors, après l'accord du client, à la réparation l'article défectueux ou à son remplacement par un article équivalent. Dans ces cas, IKEA prend à sa charge les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et de son déplacement, à condition que l'article soit disponible pour réparation sans occasionner de dépenses spéciales. Cette règle ne vaut pas pour toute réparation non agréée par IKEA ou son partenaire services autorisé. Les éléments

remplacés deviennent la propriété de IKEA. Si l'article ne fait plus partie de l'assortiment IKEA, IKEA pourvoit à un remplacement adéquat. Le client et IKEA se mettent d'accord sur la notion de remplacement adéquat.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un entreposage, d'une installation ou d'un montage inadéquat, d'une utilisation inappropriée, abusive ou impropre, d'une transformation ou du non-respect des instructions d'entretien.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, ni les coupures, rayures ou dégâts résultant de chocs ou accidents.

La garantie ne s'applique pas si le produit a été installé à l'extérieur ou dans un environnement humide.

La garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou indirects.

Entretien

Meubles BESTÅ: resserrez les vis de fixation après deux semaines et contrôlez leur serrage plusieurs fois par an.

Toutes surfaces (excepté le verre): nettoyez avec un chiffon imbibé d'un détergent doux, non abrasif, essuyez avec un chiffon sec. Surfaces en verre: nettoyez avec un chiffon imbibé d'eau ou avec un produit pour vitres, essuyez avec un chiffon sec.

Manipulez le verre trempé avec prudence! Les bords endommagés et les rayures peuvent entraîner une soudaine cassure du verre. Toutefois, il se brisera en petits morceaux, pas en grandes pièces tranchantes.

Pour des raisons de sécurité, tous les éléments BESTÅ et FRAMSTÅ accompagnés de fixations murales seront ancrés au mur à l'aide de celles-ci. Chaque type de mur exige des dispositifs de fixation particuliers. Utilisez des vis et chevilles adaptées au matériau de vos murs.

Application de la garantie légale

“La présente garantie n’affecte pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l’obligation de délivrance d’un bien conforme tels que prévus par le Code civil (loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation).”

Comment nous contacter en cas de besoin?

Contactez votre magasin IKEA. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone dans le catalogue IKEA ou sur IKEA.be



CONSERVEZ VOTRE TICKET DE CAISSE!

**C'est votre preuve d'achat; il sera exigé
pour tout appel en garantie.**

N'hésitez pas à vous rendre sur IKEA.be
pour toute question ou réclamation.



Design and Quality
IKEA of Sweden